L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 FEVRIER 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 28 FEVRIER.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à l'entrepôt No 74 rue Ste-Anne—fonds de magasin de marchandises sèches.

Par Placide J. Spear, au No 344 rue Villeré—un lot de meubles.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan No 18 rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, au pied de la rue Poydras—pommes de terre.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—lingerie fine, "notions", articles de fantaisie et tabacs; chapeaux avariés.

ATTENTION!

☞ Le shérif procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M. à son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication du fonds d'un magasin de marchandises sèches, etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 28 Février 1873.

Variétés—La Belle Hélène.
Académie—Adrienne the Actress.
St-Charles—Le Roi Carotte.
Musée d'Anatomie—40 rue St-Charles.

Le meeting de ce soir.

Voilà cinq ans que le peuple de la Louisiane a vu un gouvernement, librement choisi par lui, renversé par les lois de reconstruction du Congrès et remplacé par un gouvernement d'aventuriers et de pillards, issu d'un enregistrement frauduleux et d'une élection viciée par la violence et la fraude. Une nouvelle intervention de la force armée a remis en question le résultat de l'élection du 4 novembre 1872, qui nous avait ouvert une perspective de délivrance; et, depuis bientôt quatre mois, nous restons en suspens, entre deux gouvernements qui se disputent le pouvoir, attendant avec anxiété une décision du Congrès qui n'arrive jamais.

La crise est, maintenant, à son apogée, il faut qu'elle ait une solution avant le 4 mars.

Le président Grant n'a pas laissé de doute sur ses intentions. Si le Congrès n'a rien décidé avant de s'ajourner, le Président se croira autorisé à soutenir le gouvernement usurpateur de Kellogg et à l'aider à supprimer le gouvernement légal de la Louisiane au moyen des forces militaires des Etats-Unis.

La perspective d'être livrés à la tendre merci de l'assemblée réunie au Mechanics' Institute, pendant deux années et probablement pour une période de temps indéfinie, a de quoi décourager les esprits les plus fermes. Ce serait le coup de grâce donné à notre agriculture, à notre industrie et à notre commerce; car on pourrait s'attendre à voir continuer le système de dilapidations, de vols et de corruptions qui nous a amené sur le bord de l'abîme de la banqueroute. Augmentation de la dette, surcroît d'impôts, nouveaux monopoles, misère et ruine, voilà ce que nous promet le maintien de M. Kellogg et de sa législature.

Quels sont les Louisianais qui peuvent envisager de sang-froid un avenir aussi sombre? Droits, libertés, fortunes présentes, avenir de la génération nouvelle—tout serait anéanti. Une législature, composée, en majorité, de nègres brutaux, ignorants et avides, se sentant soutenue par les baïonnettes fédérales, se croirait tout permis, et Dieu sait à quels excès législatifs elle se laisserait entraîner par les aventuriers blancs ou noirs, qui cherchent toujours à pêcher en eau trouble des gains illicites.

Comment éviter une éventualité qui équivaudrait pour la Louisiane à une véritable catastrophe?

Le gouverneur McEnery et ses conseillers ont pensé qu'il n'y avait qu'un seul moyen, qui est de provoquer une solution définitive avant le 4 mars, afin d'enlever au Président Grant l'occasion de soutenir le gouvernement de M. Kellogg.

Le gouvernement de McEnery, déjà reconnu par cinq membres sur six du comité du Sénat comme le seul gouvernement *de jure* de la Louisiane, doit devenir aussi, incontestablement, et coûte que coûte, un gouvernement *de facto*.

Le gouverneur et la Législature ont pris dans ce but des mesures que nous avons déjà fait connaître. Mais le gouverneur, avant d'agir, a cru convenable de convoquer le peuple de la Nouvelle-Orléans pour avoir son approbation et son appui pour les mesures qu'il a jugées nécessaires dans les circonstances présentes.

L'objet du meeting qui doit avoir lieu sur la place Lafayette, à sept heures, CE SOIR, VENDREDI, est donc d'écouter l'exposé de la situation, de délibérer et d'adopter des résolutions qui feront connaître au gouverneur s'il peut compter sur l'appui de la population, appui moral, matériel et financier, dans ce qu'il entreprendra pour le salut de la Louisiane.

Il importe donc que le meeting de ce soir soit aussi nombreux que possible, afin qu'il n'y ait pas de doute sur les sentiments et les intentions de la population. Si le peuple répond en masse à l'appel qui lui est adressé, il n'y aura pas de conflit sérieux à craindre, car la police du colonel Badger ne sera pas disposée à lutter contre toute une population, et les gens du Mechanics' Institute, livrés à leurs seules ressources, ne songeront pas à engager une lutte.

Tant que le Congrès sera en session le président Grant n'osera sans doute pas prendre sur lui d'intervenir, avec les troupes fédérales, entre les deux gouvernements de la Louisiane; s'il le fait, un appel sera adressé immédiatement au Congrès par le gouverneur McEnery et la législature pour obtenir protection contre cette violence, et le Congrès sera mis en demeure de se prononcer, d'une façon ou d'une autre, avant de s'ajourner.

La situation est arrivée à un point où il faut absolument brusquer le dénouement. Que le peuple tout entier de la Nouvelle-Orléans se lève donc et se prononce en faveur du gouvernement de son choix! Si le gouvernement fédéral, au lieu de lui rendre la justice qu'il réclame, lui impose, encore une fois, un gouvernement n'ayant d'autre titre que la force des baïonnettes, eh, bien! la question sera posée devant le pays et les Louisianais auront au moins la satisfaction d'avoir lutté jusqu'au bout, en hommes de cœur et en patriotes, pour la défense de leurs droits, de leurs libertés et pour le salut de leur Etat!

VINS! VINS!—La maison C. Cavaroc & Son, 5 et 7, Exchange Place, annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'elle a reçu, par le steamer *Louisiana*, venant de Bordeaux, une grande consignation de vins rouges et de vins blancs des meilleurs crus, des eaux-de-vie Dantzick, des caisses de Chartreuse verte et jaune, du Sherry, et beaucoup d'autres vins et liqueurs. Voyez l'annonce.

☞ Le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace poursuit avec succès son œuvre de guérison. Pas de rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets bienfaisants. Les personnes atteintes de ces affections feront bien d'en user immédiatement. A vendre par B. Laplace, pharmacien, 23 et 25, Champs Elysées, et aux principales pharmacies.

La Candidature de Warmoth.

Lorsque des membres du comité des citoyens sont allés demander au gouverneur Warmoth de faire preuve de quelque abnégation en retirant sa candidature au Sénat des Etats-Unis, candidature qui était de nature à faire du tort à notre cause, ils n'ont obtenu de lui qu'un refus.

Que M. Warmoth tienne à sa candidature, cela prouve que son ambition égoïste domine chez lui toute autre considération, et il n'y a rien là qui nous étonne, mais ce que nous ne comprendrions pas, ce serait que la majorité de nos législateurs et de nos représentants pût un seul instant hésiter entre l'intérêt de cette candidature et le sort de notre Etat. Il serait temps, il nous semble, de mettre de côté cette candidature nuisible et de procéder à une élection définitive, dans le but d'envoyer à Washington un homme honorable, acceptable à tous les partis et qui puisse, avec quelque chance de succès se présenter, mardi prochain, au nouveau Sénat, en opposition avec Pinchback.

Qu'on y songe; si nous venions à échouer au moment de toucher au port uniquement à cause de cette question sénatoriale, ceux qui auraient amené cet échec par leur obstination à soutenir un homme, auraient assumé sur leurs têtes une bien lourde responsabilité.

Débats importants au Congrès.

Les débats qui ont eu lieu, hier, au Congrès, dans les deux Chambres, sur les affaires de la Louisiane, sont très importants; nos lecteurs les trouveront rapportés dans nos dépêches télégraphiques.

Au Sénat, M. Carpenter, républicain et auteur du rapport de la majorité du comité, a déclaré nettement que le Congrès ne pouvait s'ajourner sans résoudre la question louisianaise et que, selon lui, il n'y avait que deux solutions possibles: la reconnaissance du gouvernement Mc Enery ou une nouvelle élection. M. Carpenter a figuré comme l'un des adversaires de notre avocat-général Ogden devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Il avait été engagé comme avocat dans l'intérêt de la clique Kellogg pour soutenir le point de droit opposé à la demande de M. Ogden, point de droit qui a été admis par la Cour. M. Carpenter a eu ainsi, l'un des premiers, l'occasion d'étudier les faits de l'affaire et on voit qu'il condamne radicalement Kellogg.

A la Chambre, Butler a dit qu'il est indispensable que le Président convoque une session extraordinaire du Congrès. On semble s'accorder à reconnaître la nécessité d'une prompte solution.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* commente la proclamation du gouverneur McEnery et la résolution de la législature et il ne doute pas que tout cœur fidèle, dans notre ville, ne réponde "bien agi gouverneur, bravo législature!" Notre confrère engage le peuple à s'enrôler pour la défense de l'Etat et à constituer une organisation militaire qui prouve que notre patience n'est pas due à la lâcheté.

Le même journal voit dans le message du Président la preuve de l'échec de sa tentative pour contrôler le peuple de la Louisiane. Le Président croyait avoir tout réglé quand il a fait dire au comité des citoyens qu'il était inutile d'envoyer des délégués à Washington; il s'aperçoit que rien n'est réglé et il demande au Congrès de le tirer des difficultés qu'a produites son intervention tyrannique. Le *Picayune* croit qu'il est probable que le Congrès ordonnera une nouvelle élection.

Le *Picayune* déplore l'immoralité qui règne au Congrès; et il condamne la doctrine mise en avant, pour couvrir Oakes Ames et ses complices dans l'affaire du Crédit mobilier, que le Congrès n'a pas le pouvoir d'expulser ses membres pour faits antérieurs à leur élection.

Les fêtes du Carnaval, dit le *Times*, n'ont pas fait oublier aux citoyens l'oppression dont ils sont les victimes. Ce journal pense que le Congrès encourrait une grave responsabilité s'il soutenait par la force un gouvernement que le comité du Sénat a déclaré être sans le moindre vestige d'autorité légale. Il est clair, dit le *Times*, que le Président veut être couvert par le Congrès. Il est trop tard pour un compromis et, à moins que le Congrès n'adopte une solution quelconque, un conflit dangereux peut éclater à tout moment.

Le *Times* répond à l'*Abeille*, parce que nous n'avons pas approuvé sa confiance dans l'efficacité de la presse indépendante. Nous avouons ne pas pouvoir partager ses illusions. Notre confrère admet que les coupables peuvent échapper à une condamnation dans le Congrès, mais, dit-il, ils ont été condamnés par le verdict de l'opinion publique et ils ne pourront se relever. Est-ce que Butler, Cameron et tant d'autres, condamnés aussi par l'opinion publique, sur les dénonciations de la presse, n'ont pas, après une courte éclipse, reparu sur la scène politique? Est-ce que Wilson ne prendra pas, le 4 mars, son siège au Sénat comme Vice-Président des Etats-Unis? Nous sommes loin de nier les services que rend la presse indépendante, mais dans l'état actuel des mœurs, elle est encore loin de faire la loi.

Le *Republican* est en admiration devant le message du Président qui, selon lui, a rétabli les vrais principes constitutionnels. Laissons-le à cette admiration de commande.

La crainte d'un conflit armé a troublé la cervelle du *Republican*. Dans un de ses articles il dit que ce ne serait ni brave ni chevaleresque de se servir d'une majorité locale pour massacrer une minorité locale, et, dans un autre, il assure que le conflit serait douteux, parce que les combattants seraient à peu près égaux, en nombre et en bravoure. Il y a, dit-il, 20,000 républicains ici qui sont décidés à rester. Il agite le fantôme des représailles et parle de la décision rendue par un peuple de 40 millions. Le *Republican* a même fabriqué une dépêche spéciale de Washington, dépêche anonyme et qui assure que les citoyens qui s'enrôleront seront impliqués dans de graves difficultés. Il est évident qu'on n'est pas rassuré dans le camp du Mechanics' Institute.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES.—La librairie Hébert & Cie, a reçu les numéros de l'*Illustration* du 8 février et la 12me livraison de *Paris Incendié*.

POMMES DE TERRE, &C....—On verra, par une annonce insérée plus loin que J. C. Murphy & Co., rue Poydras, 36, ont une immense quantité de pommes de terre à vendre, parmi lesquelles se trouvent de ces fameuses Pink Eyes, si bonnes comme plants pour le sol et le climat de ce pays. La même maison a aussi à vendre des oignons et des pommes en débarquement du steamer *City of Cairo*. Ces pommes sont parfaitement saines.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent superflue de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. Les *Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

CHEMIN DE FER DE MOBILE [illegible] TEXAS.—Nous apprenons de bonne source, dit le *Cotton Ball* de Vermillonville, qu'il est assez probable que le chemin de fer de la Nouvelle Orléans, Mobile et Texas, sera complété jusqu'à Vermillonville avant l'été prochain, peut-être en juillet. Le travail marche rapidement à l'est de notre cité.

—Le général Uhrich, le défenseur de Strasbourg, vient d'être admis à la retraite sur sa demande. Le chiffre de sa pension s'élève à 6000 francs. Avant la guerre, le général Uhrich comptait dans le cadre de réserve.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On doit donner demain en matinée, *Lazare le Pâtre*, drame en 5 actes. Entre le 3me et le 4me actes M. Julien Deschamps, en costume féminin, chantera la chansonnette Alsacienne, *La Chanson de Fortunio*.

Le soir, on donnera *Le Courrier de Lyon*, drame en 5 actes.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—BÉNÉFICE D'AIMÉE.—Les admirateurs de cette charmante cantatrice, qui réunit un rare talent de comédienne à des qualités remarquables comme chanteuse, n'oublieront pas que la représentation de ce soir est donnée à son bénéfice. Aimée est venue, comme un rayon de soleil, jeter un peu de gaîté dans notre ciel sombre. Le public [illegible] donc reconnaissant à son égard, [illegible] sommes convaincu qu'il y aura [illegible] fête à cette sympathique artiste, qui doit nous quitter à la fin de la semaine prochaine. On donne, d'ailleurs, une pièce qui a fait fureur ici [illegible] *La Belle Hélène*, [illegible] d'Offenbach [illegible].

THÉATRE [illegible] "Roi Carotte," [illegible] pantomime, [illegible] tenu hier soir un [illegible] théâtre. Les Martinetti-Ravel [illegible] surpassés et ont mérité les applaudissements de toute la salle.—On répétera le Roi Carotte ce soir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un incendie désastreux, qui comptera dans les annales des Compagnies d'assurance, a éclaté hier matin, vers onze heures, dans le Troisième District, au coin des rues Mandeville et Bons-Enfants, dans une bâtisse appartenant au docteur Solanas, et servant d'écurie.—Les flammes, activées par un vent assez vif, ont fait de rapides progrès, et en moins d'une heure tout l'îlet borné par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bons-Enfants, n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complétement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fut envoyé pour jeter l'eau du fleuve dans les fossés d'égout.

Ce retard a été funeste, car pendant ce temps, les maisons, construites pour la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait la marche envahissait six îlets, bornés par les rues Bons-Enfants et Grands-Hommes d'un côté, et par les rues Mandeville et Poète de l'autre côté.

Décrire la désolation générale serait chose impossible. Plus de [illegible] ont jetées sur le pavé, sans [illegible] sans pain, par cette terrible conflagration. Le quartier détruit était un des plus populeux de la ville et le désastre est immense. C'était un bien triste spectacle que de voir ces malheureux, sortant de leurs maisons en flammes, en emportant à la hâte quelques meubles et leurs effets les plus précieux, qu'ils essayaient de disputer à l'incendie.

Les rues étaient pleines de débris amoncelés, au milieu desquels se tenaient des femmes éplorées qui voyaient avec désespoir tout leur petit avoir, amassé si péniblement, s'engloutir en quelques instants dans les flammes. Nous connaissons plusieurs exemples où ces pauvres victimes ont dû, à trois reprises différentes, transporter, dans un lieu qu'elles croyaient à l'abri de tout danger, les restes de leur mobilier, pour les perdre à la fin, en dépit de leurs efforts.

Nous avons rarement assisté à un incendie aussi considérable. La chaleur était si intense, que c'est à peine si l'on pouvait, sans risquer d'être rôti, s'approcher de plus de cinquante pas du quartier qui brûlait.

C'était un spectacle tout à la fois grandiose et horrible, et bien fait pour impressionner l'homme le plus indifférent.

Les flammes s'élevaient en serpentant au-dessus du faîte des maisons; se glissaient et semblaient s'élancer de toit en toit; elles formaient un réseau étroit autour de chaque maison et ne l'abandonnaient que lorsqu'elle n'était plus qu'un amas de débris noircis. Les murs s'effondraient avec des craquements sinistres, et, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on distinguait, au milieu d'un nuage de fumée, la lueur rougeâtre de l'incendie.

Les pompiers ont fait preuve de courage, comme toujours en pareil cas; mais il nous a semblé qu'ils ne travaillaient pas avec assez d'ensemble; qu'ils n'avaient pas de plan arrêté et qu'ils ne s'entendaient pas sur les moyens à employer pour arrêter les progrès de la conflagration.

Nous apprenons avec peine que M. George Tardy, un membre de la Compagnie "Vigilance No 3," du département des pompes à incendie, a été blessé assez grièvement par la chute d'un pan de muraille, pendant qu'il s'exposait bravement pour accomplir son devoir.

Le maire Wiltz, qui faisait également preuve de zèle, a été légèrement brûlé au visage.

Pendant l'incendie, le capitaine Rapp, de la police métropolitaine, a arrêté un homme du nom de Dennis Daily, que plusieurs personnes déclaraient avoir vu verser de l'huile de pétrole sur les flammes, dans une maison déjà à moitié consumée.

Aussitôt que cette nouvelle eut circulé de groupes en groupes, il s'est formé un rassemblement assez considérable. La foule, indignée, semblait disposée à mettre en vigueur la loi de Lynch; mais plusieurs policiers ont réussi à tirer de ce mauvais pas l'accusé, Dennis Daily.

Les pertes sont effrayantes, car cent treize maisons ont été entièrement détruites et plus de vingt-cinq ont été endommagées.

Nous publions ici le rapport, détaillé fourni par les inspecteurs au bureau central de la police:

A onze heures, un incendie s'est déclaré dans l'écurie du docteur Solanas, sise rue des Bons-Enfants, entre Mandeville et Espagne.

Les flammes ont fait de rapides progrès, et ce n'est que vers trois heures, après que six îlets eussent été presque entièrement détruits, qu'on est parvenu à éteindre le feu.

Voici l'énumération des maisons qui ont été réduites en cendres:

Rue des Bons Enfants, entre Mandeville et Espagne, huit maisons ont été entièrement détruites et trois légèrement endommagées.

Rue Espagne, entre les rues Amour et Bons Enfants, onze maisons ont été détruites.

Rue Espagne, entre Amour et Craps, cinq maisons ont été complètement détruites et deux légèrement endommagées.

Huit maisons ont encore été détruites rue Amour, entre Mandeville et Espagne. Un peu plus tard, neuf autres maisons ont eu le même sort dans le même îlet.

Rue Mandeville, entre Bons-Enfants et Remparts, cinq maisons ont été également consumées, y compris l'Institut De Soto.

Encore sept autres maisons, rue Craps, entre Espagne et Poète.

Rue Poète, entre Craps et Amour, treize maisons ont été brûlées.

Quatorze autres ont eu le même sort, rue Amour, entre Espagne et Poète.

Rue Espagne, entre Craps et Amour, cinq maisons ont été réduites en cendres et deux ont été considérablement endommagées.

Parmi celles qui ont été détruites dans cet îlet, se trouve la maison en briques, à deux étages, connue sous le nom de Franklin Temperance Hall, qui était assurée pour $11,000.

Rue Espagne, entre Amour et Bons Enfants, dix maisons ont été consumées.

Quatre autres ont eu le même sort et cinq ont été endommagées, rue Poète, entre Bons Enfants et Remparts.

Rue des Remparts, entre Espagne et Poète, sept maisons ont été réduites en cendres.

Une maison, rue Craps, entre Espagne et Poète, a été considérablement endommagée.

Au No 548 rue Craps, une maison en bois appartenant à M. Patrick Marsion et assurée pour $3,500 à la Compagnie du Germania, a été consumée. Une autre située au No 550 de la même rue, appartenant également à Patrick Marsion, a été détruite.

Deux maisons situées aux Nos 552 et 554 de la même rue, appartenant, la première à Mme Mulhauser, la seconde à R. Huff, et assurées [illegible].

Une autre maison au No 556.

Une maison en bois, appartenant à Mme Kennedy, au coin des rues Poète et Craps.

Rue Poète, les maisons suivantes ont été détruites:

Le No 54, appartenant à Mme Jacobs.

Le No 52, appartenant à M. Roache et habitée par lui. Pertes couvertes par une assurance.

Le No 56, appartenant à M. Blanchin et habitée par M. Levanteur; les pertes sont couvertes par une assurance.

Le No 48, appartenant à M. Collins. Pas d'assurance.

Le No. 53, appartenant à MM. Rocheseau & Co. Pertes couvertes par une assurance.

Le No 46, appartenant à M. Dorey. Pertes partiellement couvertes par une assurance.

Rue Dauphine, voici la liste des maisons qui ont été consumées:

La maison située au No 541, appartenant à M. Eibner.

La maison située au No 539, appartenant à M. Shultz et habitée par M. Dalon. Endommagée.

La maison sise au No 535, appartenant à madame Irvan et habitée par M. Gee. Assurée pour $1,900 à la Compagnie des Marchands.

La maison sise au No 531, appartenant au docteur Adams. Assurée pour $1500.

Rue Espagne, les deux maisons suivantes ont été endommagées: La maison sise au No 89, appartenant à un homme du nom de Behr. Assurée pour $400.

La maison sise au No 98, appartenant à M. Barigon et habitée par M. Sweetenham. Assurée pour $5000 à la Compagnie des Marchands.

La milice de l'Etat s'organise rapidement, sous les ordres du major-général Waggaman. Le nombre de citoyens qui se présentent pour se faire enrôler chaque jour est si considérable même, que le général a dû faire établir d'autres bureaux d'enrôlement dans différents Districts de la ville.

Nous apprenons que le gouverneur McEnery a nommé hier le colonel F. N. Ogden brigadier général de la première division de la Louisiane.

Nous ne pouvons trop engager les jeunes gens à faire partie de la milice de l'Etat qui doit soutenir le gouvernement du peuple.

TEMPERATURE.—27 février 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	54	12
12 M.	74	23
3 P. M.	76	24
6 P. M.	68	20

Législature de la Louisiane.

Séance du 27 février 1873.

SÉNAT.

Le comité d'enrôlement fait un rapport favorable sur la résolution requérant le gouverneur de convoquer le peuple "en masse" pour installer le gouvernement dans le plein exercice de son pouvoir.

Le même comité fait aussi un rapport favorable sur l'acte autorisant le gouverneur à destituer certains officiers publics et à les remplacer *ad interim*.

Un message de la Chambre demande au Sénat son concours à la résolution jointe approuvant la proclamation du gouverneur, lancée le 19 de ce mois, qui ordonne une nouvelle élection dans les 1er, 5me, 6me, 10me, 12me, 15me, 18me et 22me districts sénatoriaux.

Le président nomme MM. Jonas et Herron, du comité chargé de conférer avec le comité de citoyens relativement aux mesures nécessaires pour l'installation du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions.

Les deux Chambres se réunissent en séance exécutive. A trois heures et demie la séance exécutive est levée et le Sénat s'ajourne au lendemain.

CHAMBRE.

M. Stevens présente une résolution approuvant la proclamation du gouverneur qui ordonne une nouvelle élection dans différents districts sénatoriaux.

La résolution subit une lecture finale et est envoyée au Sénat.

M. Eustis se lève sur une question de privilège et dit, qu'il a beaucoup admiré hier l'éloquence et la parole facile de son collègue de la ville. Il croit toujours sincères les sentiments dictés par le patriotisme. Mon collègue, dit-il, prétend que l'Exécutif et une des branches de notre corps législatif de Sénat se sont occupés sérieusement de notre situation critique, dès le commencement de la session actuelle; mais que l'autre branche (la Chambre), trop craintive n'a pas répondu à ce mouvement et a invariablement différé toutes les questions importantes qui se sont présentées. Je déclare que cette assertion est mal fondée, car je suis persuadé que tous ceux qui sont ici se sont engagés à défendre les intérêts du pays et de leurs constituants, et s'ils ont combattu toute précipitation, c'est que la nature des questions l'exigeait.

M. Elam demande que toutes ces allusions personnelles cessent. Nous avons travaillé jusqu'ici, dit-il, avec beaucoup d'harmonie et il serait malheureux que, pour nous livrer à des moments d'humeur, nous oubliassions la noble mission que nous nous sommes promis de remplir envers le pays. Travaillons donc avec persévérance, et aussi vrai qu'il y a un Dieu, justice nous sera faite et nous sortirons victorieux de cette lutte acharnée.

La séance est suspendue pendant trois quarts d'heure et les deux chambres se retirent ensemble en séance exécutive.

A trois heures et demie l'Assemblée entre en séance publique, mais faute de quorum dans la Chambre l'élection du sénateur au Congrès est renvoyée.

Le Sénat se retire dans sa salle et la Chambre s'ajourne.

Pseudo-Législature.

Séance du 27 février.

SÉNAT.

M. Brewster demande la reconsidération du bill des impressions et dit que jusqu'ici l'Etat avait payé un dollar par carré parce que ce dollar était payé en warrants, mais aujourd'hui qu'il est payé comptant, la rémunération lui paraît beaucoup trop forte.

Le président décide que la motion est contre l'ordre en ce moment.

Les divers comités soumettent leurs rapports.

Le bill de M. Twitchell pour forcer le payement des taxes est référé au comité de finance.

Le bill pour incorporer la compagnie de dépôt et la banque d'Epargnes de Shreveport, est adopté.

Le bill relatif aux warrants de la police métropolitaine, passe.

M. Blackburn revient sur le bill des impressions et demande que le mot "comptant" soit biffé de la section 4 et que le prix soit payé en warrants d'Etat. Le bill alors est adopté.

Sur motion le Sénat s'ajourne à vendredi.

CHAMBRE.

Concours est donné aux amendements du Sénat au bill allouant $275,000 pour les frais de la session législative.

M. Hahn présente une résolution pour inviter le Président à faire une tournée dans le Sud. La résolution est déposée.

Une résolution de M. Gair pour tenir des séances du soir est déposée.

Un bill de M. Barrow pour retirer la charte accordée à la Compagnie de la Loterie de la Louisiane, si, après examen et enquête il est prouvé qu'elle a failli aux clauses du contrat, est référé au comité des corporations.

M. Cousin donne avis qu'il présentera un bill interdisant de brûler les herbes avant d'avoir prévenu les habitants des environs.

Un message du gouverneur annonce qu'il a signé plusieurs bills.

M. Sewell présente un bill pour capitaliser la dette de la ville et pour limiter la dette.

M. Devezin présente un bill pour incorporer la Compagnie sanitaire "Crescent City."

Par M. Greene.—Un bill abolissant le bureau des inspecteurs de farine.

Par M. Dejoie.—Un bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Carrollton et Kennerville. Référé.

Par M. Jewell.—Un bill pour rappeler les actes 84 de la session extraordinaire de 1870 et 89 de 1871, relatifs au Parc de la Nouvelle-Orléans, pour abolir le Bureau des commissaires et la taxe du Parc, etc.

Le bill est envoyé à l'impression et référé au comité judiciaire.

Le bill relatif à l'embrigadement de la police est mis à l'ordre du jour de demain.

Le bill du Sénat autorisant les juges des cours de district à juger en chambre particulière, c'est-à-dire hors de cour, les affaires concernant les collecteurs de taxe en défaut et leurs cautions, passe.

Le bill du Sénat incorporant l'Association du monument de Dunn, passe.

Le traitement du juge de la Cour Supérieure est réduit de $6000 à $5000.

Le bill du Sénat abolissant la session de la Cour Suprême aux Opelousas et changeant le temps de la session de cette cour à Monroe, est référé au comité judiciaire.

Le bill du Sénat requérant des officiers d'Etat qu'ils reconnaissent comme restaurées dans tous leurs droits civils et politiques toutes les personnes qui ont été pardonnées, passe.

Le bill du Sénat allouant $95,000 pour payer les comptes de 1871 et 1872, passe finalement.

Le bill du Sénat pour protéger les droits civils de tout le monde passe par 55 contre 1.

M. Gair demande que les noms des membres absents au moment du vote, soient insérés dans le journal. Adopté à l'unanimité.

La Chambre s'ajourne au lendemain à 11 heures.

—Une nouvelle dignité vient d'être conférée à M. Thiers.

Cette dignité est celle de grand référendaire de l'ordre civil et politique de Notre Dame de Villa-Viçosa (Portugal). Cet ordre fort recherché, a été à peu près exclusivement réservé jusqu'ici aux Portugais seuls. M. Thiers est aujourd'hui, avec le roi de Saxe, le seul étranger qui en soit revêtu.

M. Thiers avait déjà reçu d'ailleurs du roi de Portugal, peu de temps après la Commune, l'ordre de la Tour et l'Epée.

On voit que les ordres étrangers ne s'obtiennent pas aussi facilement que certains pinistes incompris s'efforcent de le faire croire.

Décédée hier, le 27 à huit heures du matin, MARIE LOUISE, âgée de trois mois, fille de FELIX C. FORSTALL et de MARIE VERLOIN DEGRUY.

Décédé hier, 27 février, à 2 heures et demie de l'après-midi, P. ULRICH, âgé de trente-cinq ans et huit mois, natif d'Allemagne et résident de cette ville depuis 23 ans.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 379, rue de la Douane.

Chambres de l'Association de Bienfaisance des Jeunes Gens.—Nouvelle-Orléans, 28 février 1873.—Les officiers et les membres des Y.M.B.A. sont respectueusement priés de se rassembler à leur salle, encoignure des rues Douane et Exchange Alley, à trois heures précises de l'après-midi, à l'effet de rendre les derniers devoirs à leur défunt frère P. ULRICH.

On compte sur la présence ponctuelle des membres.

Par ordre de AUG. IVEY, Président.
C. STROBEL, Secrétaire. 28fév—1

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi, 1er mars, 1873, à 8 heures du matin, à l'Eglise de Notre Dame du Sacré Cœur, pour le repos de l'âme de feu MANUEL MOREAU. Les amis et connaissances des familles Moreau et Hewlett sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.
TOILE CIRÉE pour parquet, NATTES, STORES, RIDEAUX Dentelle, MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES, etc., etc.
23 fev—6t—PP

Association des Enfants de Marie.—Service pour le repos de l'âme du père TURGIS, à l'église St Augustin, Lundi prochain, le 3 du courant, à 7 heures du matin, il sera célébré un service pour le repos de l'âme du bon père Turgis. Tous ses amis sont invités à y assister.
Mme FELIX LABATUT, Présidente.

S. L. C.

2.——28.——7 1/2.
SPECIAL.
Très important.
27 fév—2t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs: le Président informe les Sociétaires que la charte qui nous a été accordée par l'Etat de la Louisiane doit expirer très prochainement. Il convoque, en conséquence, toute la société en général pour DIMANCHE prochain, 2 mars, à 1 heure précise, à l'Asile pour prendre les mesures nécessaires pour assurer notre maintien et notre continuation d'existence comme société de bienfaisance et d'assistance mutuelle.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le [illegible] concours de tous les sociétaires [illegible] devant comprendre l'importance de cette convocation.

Cet avis annule tout avis antérieur.
Ordre du Président.
Le Secrétaire, A. BARBIER.

Avis.

TOUTES personnes ayant des informations au sujet où se trouve maintenant SUZANNE PÉ[illegible]IN sont priées de la faire parvenir à M. JULES PECHIN.
231 Greenwich st., New York City.
28 fév—3t

Avis.

LE soussigné ayant vendu, par acte devant E. Bienvenu, notaire en date du 24 courant, à sa femme, MATHILDE CORNU, tous ses droits et intérêts dans la société ALFRED CORNU & BRO., la dite société est dissoute à partir de ce jour.
ALFRED CORNU.

Demande.

ON demande rue du Canal No 166, chez M. VAILLANT, Coiffeur de dames, une DAME DE VENTE et des OUVRIÈRES EN CHEVEUX parlant anglais et français. 28fév—3t

AVIS.

En débarquement du Steamship Louisiana, VENANT DE BORDEAUX.

92 Barriques VIN ROUGE, Côte de Claireau,
100 barils VIN BLANC, Château de Carzac,
10 caisses CURAÇAO ss.
20 " CACAO, VANILLE et CHOUVA,
15 " EAU-DE-VIE DE DANTZICK,
20 " CHARTREUSE Verte et Jaune,
20 " KIRSCH, Hoffman Forty,
5 pipes RHUM de la Jamaïque,
10 quarts SHERRY Fin,
10 " SHERRY "Extra Sec",
10 " PORTO "Fin et Extra Sec",
40 " CASSIS,
40 " QUIGNOLET d'Angers,
30 paniers de Huîtres de [illegible],
30 barriques VIN ROUGE, Côte de Bourg,
et à vendre par C. CAVAROC & SON, 5 et 7 Exchange Place.

POMMES DE TERRE. OIGNONS.

Pommes de terre.—180 barils Russetts et Peach Blows, Ohio River, Choix. 1000 barils Jackson Whites, Early Rose, Goodrich, London, Lady's Pink Eyes, pour planter, en débarquement, en magasin. Oignons.—50 barils oignons à pelure argentée. Pommes de terre.—450 barils, en débarquement du bateau à vapeur City of Cairo, et à vendre par J. C. MURPHY & CO., au No 36 de la rue Poydras.

Instruments de Chirurgie

DE LA FABRIQUE DE GEO. TIEMAN & CO.
Un assortiment varié en magasin et à vendre par FREDERICKSON & HARTE, Au No 130 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.
28 fév—6t PP

Les étrangers et les habitants de la Nouvelle-Orléans qui désirent acheter, à bon marché, des ARTICLES DE FANTAISIE, tels que: GANTS DE PEAU, GARNITURES, DENTELLES, RUBANS, PANIERS, VERRERIE, &C.,
—Doivent aller chez—
GUEBLÉ & NIPPERT
137......RUE DU CANAL......137
Qui liquident leur département de détail et vendent tout leur stock au-dessous du prix coûtant.
—On peut y acheter—
GANTS de PEAU pour dames et enfants à 75 c. do [illegible] à 2 boutons, à $1 la paire. Un joli nouveau CORSET, de Paris, à $[illegible]. Leurs célèbres CHEMISES françaises de $[illegible] la douzaine.
—Avec des rabais semblables sur—
EVENTAILS, BIJOUTERIE, BOITES à ouvrage fantaisie, PANIERS, Brosses et Peignes, PARFUMERIE, Verrerie de Bohême, VASES en porcelaine, etc.
Nous sommes maintenant les agents spéciaux pour la vente des célèbres PARFUMERIES D'ED. PINAUD, de Paris.
Les produits de cette maison peuvent être achetés aux prix d'importation.

Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX GOUTTEUX ET AUX RHUMATISANTS.
Véritable Liqueur et Pilules du Dr. Laville, préparées par Charles Aconin, ancien pharmacien et associé du Dr. Laville. *John G. Monroe, 50, rue Royale, seul agent pour les Etats-Unis.*
NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis, aux goutteux et aux rhumatisants en général que nous venons de recevoir une facture du célèbre remède "Laville" Liqueur et Pilules, que nous offrons à des conditions très avantageuses. Nous ferons aux droguistes et pharmaciens une escompte libérale. G. DE FERIET & CO.
Le public est prévenu de se méfier des contrefaçons.

MM. Sazerac de Forge & Fils,

d'Angoulême, (France),
Nous ayant nommés seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.
THOS. H. HANDY, & Co.,
27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

En débarquement du steamship Louisiana de Bordeaux.
60 barriques Vin Rouge, St-Macaire, [illegible]
A vendre par A. ROCHEREAU & Co. [illegible]
27 fév—3t

Officiel.

QUARTIERS-GÉNÉRAUX, Milice de l'Etat de la Louisiane. PREMIERE DIVISION.

Comme il est évident par le grand nombre de citoyens qui se présentent sur un seul point pour se faire enrôler, d'après l'appel du gouverneur, qu'il est urgent de désigner d'autres points où les enrôlements pourront se faire, il est ordonné par le présent, qu'à partir de cette date, les dits enrôlements se feront aux bureaux ci-après:

BUREAUX D'ENROLEMENTS.

Premier District.
[illegible] rue Tchoupitoulas, encoignure St-Joseph. La Rotonde au dessous du City Hotel.

Deuxième District.
44, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale. Encoignure Quartier et Chartres. Encoignure Claiborne et Douane.

Troisième District.
Feliciana's Hall, encoignure des rues Bagatelle et Moralès. Carroll Hall, encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes. Fanning's Hall, encoignure des rues Enghien et Peters. J. F. Pelletier, encoignure des rues Indépendance et Peters. Café Impérial, rue Peters, près des Abattoirs.

Quatrième District.
Eco Harmonie, en face du Ninth Street Market. Encoignure des rues Magazine et Washington. Au Upper City Hotel, encoignure des rues Jackson et Magazine. [illegible], rue du Magasin, en face du Marché des Magasins. Long Branch Exchange, au No 1 de la rue Jackson. 606, rue Joséphine, encoignure Franklin.

Sixième District.
White Hall, encoignure des rues Valence et Magazine.

Par ordre de E. WAGGAMAN, Major Général Commandant.
ELLIS A. Adj. Gén. 28fév—

OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau de l'Adjudant Général, Nlle-Orléans, 27 février 1873.

(Ordres Généraux No 12)

1.—Les officiers commandants de la Milice de l'Etat de la Louisiane dans les garnisons de la campagne sont, par le présent, requis d'organiser immédiatement leur commandement respectif, et d'envoyer leur liste d'enrôlement à ces Quartiers-Généraux.

Par ordre du Commandant en Chef,
28fév—3t H. PIUS-AN, Adj-Gén.

Proclamation.

ETAT DE LA LOUISIANE. Bureau de l'Exécutif, Nouvelle-Orléans, 26 février 1873.

En vertu de l'autorité que je tiens de la Constitution et des lois de l'Etat, MOI, JOHN McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, fais appel et donne ordre à tous les citoyens de la paroisse d'Orléans, âgés de dix huit à quarante-cinq ans, aptes au service de la milice, de se rapporter immédiatement au quartier-général du major général Eugène Waggaman, première division de la milice de la Louisiane, rue Gravier No 122, pour s'enrôler comme miliciens et pour être assignés aux différents corps de milice qui sont actuellement en voie d'organisation dans la paroisse d'Orléans.

Les personnes ayant des armes auront la préférence dans le dit enrôlement.

Les milices ainsi organisées seront licenciées aussitôt que les exigences présentes des affaires publiques auront pris fin.

27fév—3t JOHN McENERY.

Officiel.

ETAT DE LA LOUISIANE. Bureau de l'Exécutif, Nlle-Orléans, 26 février 1873.

Attendu, que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, a, en session tenue le 26 février 1873, adopté la Résolution suivante:

"Attendu qu'un Comité du Sénat des Etats-Unis a unanimement reconnu cette Législature et l'Exécutif dont Son Excellence John McEnery est le chef, comme gouvernement DE JURE de l'Etat mais non DE FACTO, en possession du pouvoir de l'Etat, et,

"Attendu que, sous notre forme de Gouvernement Républicain tous les gouvernements non DE JURE sont des usurpations auxquelles aucun peuple libre ne doit se soumettre;

"Qu'il soit résolu, que Son Excellence soit requise et autorisée par cette Législature à convoquer le Peuple en masse, et avec son aide et sa sanction, à procéder à l'installation dans le plein exercice de leur pouvoir, et à faire reconnaître l'autorité légitime et les procédures de tous les officiers qui tirent leur autorité du gouvernement DE JURE, et à prendre toutes autres mesures convenables pour les soutenir.

C'est pourquoi, maintenant, conformément à l'esprit de la dite résolution, moi, John McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cette proclamation, invitant les citoyens de la Nouvelle-Orléans à s'assembler sur la Place Lafayette, vendredi soir, 28 février, à 7 heures, dans le but de prendre telles mesures qui puissent donner à l'Exécutif un appui tel qu'il lui permette de mettre à exécution les objets et les vues de la dite résolution.

28fév—3t JOHN McENERY.

Ordre Général No 1.

QUARTIERS-GÉNÉRAUX. PREMIERE DIVISION. Milice de la Louisiane,—122 rue Gravier, Nlle-Orléans, 27 février 1873.

1.—Le Général Commandant annonce l'Etat-Major suivant:

E. John Ellis, Colonel et A. A. Gén.; Jas. Strawbridge, Colonel et A. A. M.; John H. Behan, Colonel et Inspecteur Général. Henry S[illegible], Major et Chirurgien en chef; Jas. F. Finney, Major et A. C. S.; Thos Duggan, Major et Inspect. d'ordonnance; Edmond Souligny, Capitaine et A. D. C.; A. W. Walker, Capitaine et A. D. C.; Félix Sauvé, Capitaine et A. D. C.; L. P. Briant, Capitaine et A. D. C.

L'état-major ci-dessus annoncé sera obéi et respecté en conséquence.

2.—Conformément aux ordres du Gouverneur John McEnery, commandant les forces de l'Etat, comme il a été notifié dans la Proclamation du 26 février 1873, tous les hommes de l'âge requis pour le service de la milice, c'est-à-dire de 18 à 45 ans, devront se rapporter immédiatement à ces quartiers-généraux pour être enrôlés, avec telles armes qu'ils pourront avoir en leur possession.

Les hommes ainsi rapportés seront sur le champ incorporés dans des compagnies et régiments, selon le lieu de leur résidence et selon les exigences du service requis.

Le général commandant déclare aux officiers et aux hommes qu'il aura sous ses ordres qu'il a pleine confiance en leur honneur et en leur patriotisme, et qu'il compte sur leur prompte obéissance et leur profond dévouement à la cause de leur Etat opprimé et foulé aux pieds.

Par commandement du Major-Général,
EUGENE WAGGAMAN,
27fév— E. JOHN ELLIS, A. A. G.

ETAT DE LA LOUISIANE. Bureau de l'Exécutif, Nouvelle-Orléans, 21 février 1873.

Attendu qu'avis m'a été donné de la mort de l'honorable R. R. Gant, membre de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, pour la paroisse St Landry;

Attendu que, par cette mort, une vacance est faite à la Chambre des Représentants;

C'est pourquoi, moi, John McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'adresse mon writ d'élection, à l'inspecteur d'enregistrement pour la paroisse St-Landry, lui ordonnant de tenir une élection dans la dite paroisse, pour un membre de la Chambre des Représentants, afin de remplir cette vacance, suivant l'acte No. 12, approuvé le 20 novembre 1872.

La dite élection devra avoir lieu, et due notice en sera donnée dans la limite du temps requis par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans le 24 février 1873, et dans la 97e année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOHN McENERY.
Par le Gouverneur: WALTER S. LONG, Remplissant les fonctions d'Assistant-Secrétaire d'Etat.

LE CÉLÈBRE DÉPOT D'EAUX MINÉRALES,
130......Rue du Canal......130
(Bâtisse Touro.)
ON y reçoit constamment, des sources, directement, toutes les Eaux Minérales d'Europe et d'Amérique. FRIEDRICHSHALL BITTER, (amère) VICHY, BLUE LICK, CONGRES, GETTYSBURG, GEYSERS, SELTZ, &c., &c.
FREDERICKSON & HARTE, Au No 130 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.

Faïence! Porcelaine!
Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.
E. F. MIOTON,
67......RUE ROYALE......67
AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.
Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs.

LIQUIDATION POSITIVE
BRICE SEMBRE,
COIN ST. LOUIS ET ROYALE.
Face à l'Hôtel St. Louis,
VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, avec un rabais au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES D'HIVER: FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS. BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES, EVENTAILS pour soirée, etc., etc.
Gants de peau. Gants de peau.
MERCERIE, BONNETERIE. PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires. PARFUMERIES françaises des meilleures maisons de Paris. VERRERIE de Bohême. Articles pour Messieurs, tels que: CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards. CANNES et PARAPLUIES. BROSSERIE, GANTERIE.
Jouets d'Enfants.
Grande spécialité de VOITURES D'ENFANTS, VELOCIPÈDES, etc.
B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. Du reste, il prie simplement et respectueusement le public de venir voir avant d'acheter ailleurs.
NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3mPP

FREDERICKSON & HARTE,
DROGUISTES EN GROS ET EN DÉTAIL ET CHIMISTES,
130......Rue du Canal......130
(Bâtisse Touro.)
ONT toujours en magasin un stock complet et pur de Drogues, Médicaments, Produits chimiques, Verrerie, Parfumerie, Savons, Brosses de toute espèce. Eponges de différentes qualités. Médicaments brevetés—français et américains, et parmi nos spécialités: Elixir Cordial de fer et de quinquina. Cordial pulmonique aux cerises [illegible]. Mélange pour la goutte et les rhumatismes. Pastilles de [illegible] pour les vers. Pastilles potasse chlorate; Huile de foie de morue de la Norvège. Huile de foie de morue de la Norvège, au phosphate de chaux. Véritable Tonique pour les cheveux, glycérine [illegible]. Eau de Cologne distillée. Tous ces articles sont préparés, avec le plus grand soin, dans notre propre laboratoire, et sont parfaitement garantis.
FREDERICKSON & HARTE, Au No. 130 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.
Les ordres reçus de la campagne, par la poste, sont promptement exécutés. 28 fév—2t PP

ARNICA
PRÉPARÉ par les révérends moines de La Trappe du Monastère de Notre-Dame-des-Neiges.—Une grande quantité à vendre. Escompte libéral aux acheteurs en gros.
E. FOURSINE & CO. Au No 166 de la rue Gravier.

Avis.

L'ASSOCIATION des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, a exposé rue du Camp No. 28, un GRAND TABLEAU représentant la fête du 4 mars, dû aux pinceaux de M. V. Pierson et P. Poincy. Cette exposition sera ouverte dès aujourd'hui, et continuera tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir. L'entrée est de 50 cents. 28 fév—6t

Demande.

DEUX GARÇONS-BARBIERS trouveront immédiatement de l'emploi, en s'adressant au Salon de Coiffure de M. A. LUDOUSAT, au coin du Passage de la Bourse et de la rue St Louis. 27 fév—

Message d'un sujet du Roi du Carnaval,
Aux marchands de la ville et de la campagne.
PAR ordre de Sa Majesté, je suis prêt à vendre tout mon stock d'huile raffinée, d'huile de charbon et toutes espèces d'huiles d'éclairage; de lampes à huile, pétroles, de lampes en verre, etc., à des prix très modérés. Au No. [illegible] de la rue Tchoupitoulas, entre Girod et Lafayette, Nlle-Orléans. 28 fév—PP

Machine à Coudre de Beckwith, A $12.
LES familles ne trouveront rien de supérieur. Elle est simple et on la fait fonctionner aisément. Si chaque machine ne répond pas à ce que l'agent promet, l'argent est remboursé à l'acheteur. Le dépôt est au No. [illegible] de la rue du Canal. Adressez les ordres à EDWARD THOMPSON, Agent Général, No. 184 de la rue Peters.

Avis Médical Important.
Le Dr E. de F. CURTIS,
auteur de "Manhood," — [illegible] sur le mariage, &c.
A l'honneur d'annoncer à ses clients du Sud, qu'un cas important l'a appelé à la Nouvelle-Orléans et qu'il y restera un mois. Ils pourront le consulter
Au No 9 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane,
tous les jours, de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 9 heures du soir; le dimanche, de 11 à 2 heures.
Il a consacré vingt ans au traitement des MALADIES NERVEUSES PROVENANT DE LA DÉBILITÉ PHYSIQUE, DE L'ÉPUISEMENT, DES ABUS ET D'AUTRES AFFECTIONS.
[illegible]
MANHOOD. (Vérifiée.) (Deux cents éditions.)
[illegible]
CURTIS ON MANHOOD.—[illegible]
Le Dr. Curtis insiste encore auprès des malades qui lui ont écrit, sur la nécessité d'une entrevue. Il ne quitte jamais les clients de son endroit et ne peut rester plus d'un mois à la Nouvelle-Orléans.

R. B. MANNION,
20......RUE CARONDELET......20
—Nouvelle-Orléans—
EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. Rothschild & Sons......Londres; De Rothschild Frères......Paris; S. M. de Rothschild......Vienne; M. A. de Rothschild & Sons......Francfort et tous leurs correspondants.

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
— DE LA —
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS,
1[illegible], RUE DU CANAL.
A la clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF:

En caisse, monnaie courante	$ [illegible]
En caisse, or	[illegible]
Prêts et escomptes	[illegible]
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve et d'achat	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur Pér.	[illegible]
	[illegible]

PASSIF:

Capital, payé	$ [illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.
Deuxième Dividende Semi-Annuel. Déclaré le 31 Décembre 1872.
[illegible] pour cent aux actionnaires, [illegible] pour cent aux déposants.
PAUL FOURCHY, Président. ALBERT BALDWIN, Vice-Président. JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Directeurs:
P. MASPERO, JNO. D. COBB, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, JNO. T. HARDIE, CHS. LAFITTE, E. FOURSINE, PAUL FOURCHY, [illegible]

J. A. D'HEMECOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN.
93...Rue Vieille-Levée...93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium en Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. P. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

A nos Amis de la Ville et de la Campagne.
Si vous avez besoin de TAPIS, de NATTES, de TOILES CIRÉES, de STORES, de RIDEAUX, etc., pour garnir votre demeure Confortable ou pour Embellir la maison qui est déjà meublée; Surtout si vous cherchez les plus jolies couleurs et le meilleur marché adressez-vous à E. C. PALMER & CO.
7 janv—6mPP Aux Nos 90, 92 et 94, rue du Camp.

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.
VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.) En grandes et demi-bouteilles, reçus par les derniers arrivages, et à vendre par
Vve. MAIGNAN & F. LABORDE, Seuls Agents, Nos 23 & 25 RUE BIENVILLE.

Association d'Assurances Mutuelles
— DE LA —
Nouvelle-Orléans,
Bureau, 102, rue du Canal.
QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL —1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$217,158 65		
" maritimes	154,356 13		
" de rivières	78,889 01		[illegible]
En moins — primes non expirées	$235,929 14		
Primes remboursées	1,461 45		[illegible]
Primes nettes acquises			[illegible]
Pertes par les incendies	$21,257 87		
" sur les mers	34,928 01		
" sur les rivières	6,061 10		
Réservé pour pertes non réglées	107,309		
		$169,561 96	
Réassurances		15,573 93	
Compte des dépenses		15,988 13	
Réfaction (rebate)		2,764 95	
Profits et pertes		1,038 26	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	22,60		
En moins: Escompte et intérêts	17,671 91		
		4,881 61	
			[illegible]
Bénéfices nets			[illegible]

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$87,722 94
En caisse	117,615 06
Billets et effets à recevoir	470,368 57
Actions et Bonds	135,702 88
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Assessment de 65 pour cent, sur $309,175.90	[illegible]
Compte suspendu	[illegible]
Total	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$530,799 88	
Primes sur la marine	374,512 80	
Primes sur les rivières	286,061 95	$1,1[illegible]
Primes non expirées	285,929 14	
Primes rendues	3,349 18	[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		[illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 59	
Second do	110,122 43	
Troisième do	79,365 81	
Quatrième do	210,998 36	[illegible]
Profit net de 1872		[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, [illegible] pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrir immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $301.175 90; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter,	J. Egié,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Lévert.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
Un Candi en gros et en petites boîtes, Toute espèce de Candis à la crème, [illegible]
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX frais et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits avec élégance dans le plus court délai.
En importation toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que [illegible], Fruits de toutes saisons, [illegible], Figues, Papier, Dentelle, etc. Qu'ils vendent au plus bas prix du marché.
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Fire Works!
ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.
PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.
A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 FEVRIER—CLASSE No 4[illegible].

73	20	46	11	65	39	29	60	34	9	41	40

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, [illegible] sous notre signature [illegible] ce 27 Février 1873.
H. PERALTA, ABAM GIFFEN, Commissaires.

Fontaine d'Eaux Minérales,
130......Rue du Canal......130
(Bâtisse Touro.)
C'EST le seul endroit de la ville où le public puisse se procurer des Eaux Minérales tirées Glacées et Mousseuses.
Ces eaux y sont préparées par FREDERICKSON & HARTE, Droguistes et Chimistes, Au No 130 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.

Avis aux dames!

Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline, grenadine, laine, &c.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 3 mars prochain, notre salon de réception rue BARONNE, No [illegible], au 1er étage, où elles pourront envoyer les articles de toilette qu'elles voudraient faire teindre, nettoyer ou apprêter, tels que robes, costumes, confections, châles, rubans, plumes, gants, rideaux, étoffes d'ameublement, &c. &c.

Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail en examinant les pièces de victorine nos échantillons teints en différentes nuances exposées à notre salon de réception.

Teintures spéciales pour deuil garantis sous dix jours.

Les ordres de la campagne seront exécutés immédiatement, c'est à dire dans les 8 jours de l'envoi.

Les dames sont priées, pour la correspondance, de s'adresser directement à notre usine à vapeur, au coin de l'Avenue Louisiane et de Chippewa, près la manufacture de glace.

A. BOURSIER & CO.

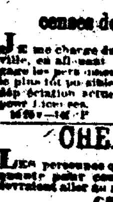

TOUX. RHUMES. ASTHME.

Consomptions, ainsi que la grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume aux Navets Indiens. Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs-Elysées. Prix du flacon $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

Avis aux Personnes payant Licenses de Ville et d'Etat.

JE me charge du paiement des LICENSES de ville, en allouant un fort ESCOMPTE, et j'engage les personnes qui ont à payer, de le faire le plus tôt possible afin de jouir du bénéfice de la déprédation actuelle des certificats pour licenses.
B. NAUTRÉ, No 79 rue Bienville.

CHEAP JOHN!
LES personnes qui désirent des marchandises à bon marché, qui ont faites leurs emplettes, devraient aller au magasin de CHEAP JOHN, 23, rue Royale, entre les rues Conti et St Louis. Vu la dureté des temps, les marchandises seront vendues sans réserve.
J. CHESNÉE.

J. SAGET, Armurier,
1[illegible]......Rue de Chartres......1[illegible]

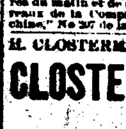

Chemisiers de fusil bien connues, de sa fabrique. Capsules Françaises, G. D. & [illegible], 1ère qualité, Cabanes et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés par SAGET.

Demande.

ON demande, pour faire un travail agréable et facile, deux hommes ayant de bonnes manières et s'exprimant bien, s'adresser de 8 à 11 heures du matin et de 4 à 5 heures du soir, aux bureaux de la Compagnie de la "Weed Sewing Machine," No 207 de la rue du Canal.

H. CLOSTERMANN Jph BAYLE
CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions" dont elle fait une spécialité.
L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats; cela donne à la maison des avantages que nulle autre maison ne peut offrir.

ASSURANCE.
LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.
LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance sur la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix que toute autre compagnie. [illegible]
JAMES H. LOW, [illegible]